



Enquête Publique Unique

Du 22 novembre 2021 au 21 décembre 2021

**Création de 3 zones d'Extension des Crues sur les
Communes de Beugin - Fouquières les Béthune –
Fouquereuil – Gosnay
La Comté – Ourton**

Conclusions et AVIS

Enquête Publique Unique

ENQUÊTE PARCELLAIRE

Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille	12 octobre 2021
Arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais	19 octobre 2021
Commissaire Enquêteur	Yves ALLIENNE

Transmis le	21 janvier 2022
-------------	-----------------

SOMMAIRE

1-PRÉAMBULE : Contexte de l'Enquête.....	p3
2- NATURE du PROJET.....	p3
3- DOSSIER d'ENQUÊTE.....	p5
4 - DÉROULEMENT de l'ENQUÊTE	p6
5- OBSERVATIONS.....	p7
6- POINT d'ÉTAPE à la clôture de l'enquête.....	p8
7- AVIS-	

1-PREAMBULE :

Les communes de GOSNAY, FOUQUEREUIL lez BETHUNE, FOUQUIERES, OURTON LA COMTE et BEUGIN où s'écoulent les cours d'eau la Lawe, la Briette, le Bajuel et la Blanche subissent régulièrement des crues importantes.

Pour lutter contre ces événements climatiques un Programme d'Action de Préventions des Inondations (PAPI-Lys 3) a été mise en place en octobre 2017 par le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux de la Lys (SYMSAGEL).

C'est dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre les inondations que la Communauté d'Agglomération Béthune–Bruay–Artois Lys Romane (CABBALR), Maître d'Ouvrage, envisage de réaliser prioritairement 3 zones d'expansion de crues (ZEC) sur les sites les plus efficaces en termes de volume de stockage et positionnement dans le bassin versant sur les communes de :

- OURTON	pour un stockage	+/-	32 000 m ³
- LA COMTE/BEUGIN	" "	+/-	172 000 m ³
- GOSNAY/FOUQUIERES lez BETHUNE/ FOUQUEREUIL	" "	+/-	230 000 m ³

Les ouvrages permettront de faire face au risque d'inondation vicennale (1 sur 20 ans) avec pour objectif principal la protection des zones urbaines situées en aval du bassin versant de Bruay-la-Buissière à Béthune comme les communes où seront réalisés les travaux.

C'est par arrêté en date du 19 octobre 2021 que Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais à prescrit l'ouverture d'une enquête unique relative la création de ces 3 Zones d'Expansion de crues (ZEC) par la CABBALR.

Cette enquête comporte plusieurs volets, à savoir :

- La demande d'autorisation environnementale (au titre de la Loi sur l'eau) ;
- La Déclaration d'Utilité Publique du projet ;
- L'enquête Parcellaire ;
- L'institution de servitudes temporaires de rétention d'eau ;
- La mise en compatibilité du PLU des communes de BEUGIN, GOSNAY et La COMTE ;
- La demande en vue de déclarer le projet d'intérêt général.

2-NATURE du POJET

Les travaux seront exécutés sous la Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Roman (CABBALR), la Maîtrise d'Œuvre est étant assurée par l'agence de Lille du cabinet ARTELIA.

Suite aux entretiens préalables à l'élaboration des projets avec les milieux agricoles, la CABBALR ne se portera pas acquéreur de l'ensemble des terres agricoles, réduisant dans la mesure du possible l'emprise des ZEC sur les zones agricoles.

Par ailleurs des servitudes de rétention temporaire des eaux seront mises en place par arrêté préfectoral et feront l'objet d'indemnisation au profit des propriétaires et exploitants.

2.1 Le projet de Zone d'Expansion de Crues à OURTON :

La future ZEC d'Ourton est située à 2 km à l'ouest de la ZEC de la Comté, sur la petite vallée de la Biette. Le site est au pied du bois Mont, au sud de la ZEC.

- Le volume de rétention pour un événement vicennal (1 probabilité sur 20 par ans) sera de l'ordre de 32 500 m³. Les dimensions de la vanne d'évacuation permettront un temps de vidange à +/- 22h.

Pour la réalisation de la ZEC de Ourton nécessite la maîtrise foncière de 14 335 m² ;

Les servitudes de servitudes temporaires de rétention d'eau concernent une superficie de 4 637 m² sur le territoire communal de Ourton.

2.2 Le projet de Zone d'Expansion de Crues de La COMTÉ - BEUGIN :

La future ZEC de la Comté est située sur les communes de La Comté et Beugin. Elle jouxte un site industriel partiellement désaffecté (ancienne briqueterie), le long du Bajuel.

Le projet se situe en amont de la confluence entre le Bajuel et la Lawe, au pied des buttes du bois d'Epenin et du bois Louis.

La ZEC de la Comté comprend une grande diversité d'habitats agricoles et boisés installés le long de la Lawe, du Bajuel et de ses affluents avec de nombreuses végétations de zones humides.

Une ZNIEFF de type I se trouve en partie Nord de la zone d'étude, couverte par un Espace Naturel Sensible (ENS),

Le volume de rétention pour un événement cinquantennal (1 probabilité sur 50 ans) sera de l'ordre 172 100 m³. La vidange de la ZEC se fera en 61 heures.

La réalisation de la ZEC implantée sur la commune de La Comté nécessite la maîtrise foncière de 65 992 m² qui se répartissent comme suit :

- . 59 518 m² sur le territoire communal de La Comté et
- . 6 474 m² sur le territoire de la commune de Beugin.

Les servitudes de servitudes temporaires de rétention d'eau concernent une superficie de 20 390 m² sur la commune de La Comté.

2.3 Le projet de Zone d'Expansion de Crues de GOSNAY :

La future ZEC de Gosnay s'étend sur plusieurs communes Gosnay, Fouquières lez Béthune et Fouquereuil en bordure du Bois des Dames.

Le site est longé au nord par l'A26. Au sud, on trouve le domaine de la Chartreuse, monument historique classé.

Une extraction de terres sera réalisée avec l'enlèvement d'environ 23,9 ha de surface agricole, dont 21,55 ha exploitée à titre précaire.

Le volume de rétention pour un événement vicennal (1 probabilité sur 20 par ans) sera de 230 000 m³. La vidange de la ZEC se fera en 12 heures

Pour la réalisation de la ZEC de Gosnay nécessite la maîtrise foncière de :

11 450 m ²	sur le territoire de la commune de Gosnay,
192 m ²	" " Fouquières-lez-Béthune et
248 m ²	" " Fouquereuil.

2.4 COÛT d'OPÉRATION

ÉLÉMENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
ACQUISITIONS FONCIERES	552 974,03 €	Acquisitions +Indemnités propriétaires et occupants
TRAVAUX	3 479 634,00 €	Préciser si ces montants incluent la T.V. A
TOTAL	4 032 608,03 €	

3- DOSSIER d'ENQUÊTE

L'objectif de l'enquête parcellaire est de deux natures :

- Permettre aux propriétaires concernés par le projet, c'est-à-dire risquant de subir une privation de leur propriété pour la réalisation du projet, de connaître avec exactitude dans quelle mesure leurs biens seront concernés ;
- Recueillir toutes informations utiles sur les éventuelles inexactitudes cadastrales (telles que la rémunération des parcelles par les domaines, un changement de propriétaire), afin d'identifier avec exactitude leurs propriétaires.

Le dossier d'enquête parcellaire comporte 2 aspects :

- ✓ Un dossier parcellaire pour les acquisitions foncières :
(Article R.131-3Code de l'expropriation) : Plans et États parcellaires
- ✓ Un Dossier : Demande création de servitude temporaire avec :
- ✓ Notice explicative ;
- ✓ Sujétions ;
- ✓ Plans et États parcellaires
- ✓ Projet d'arrêté

Simultanément à l'enquête parcellaire se déroulait l'enquête relative à la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet de création des 3 Zones d'expansion de Crues.

Conclusions du Commissaire Enquêteur :

Dossier conséquent abondance d'informations qui rendaient ce dossier très complexe à appréhender,

Le dossier d'enquête parcellaire respecte les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : Articles L112-1 et R112-1 à R112-23 (déroulement de l'enquête), L121-1 à L121-5 et L122-1 à L122-7 relatifs à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et à la procédure d'enquête publique L424-1 à L424-3 et R424-1.

Pour conclure il reste que ce dossier était de très grande qualité, riche d'informations et très complet. Il permettait de renseigner utilement le public.

Durant le déroulement de l'enquête publique, aucune observation n'a été formulée sur le contenu des différents dossiers constitutifs de l'enquête unique et en particulier sur son volet de l'enquête parcellaire.

4- DÉROULEMENT de l'ENQUÊTE

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, lors de ma prise de contact avec Madame TIVELET (CABBALR) le 8/11/2021 il m'a été précisé que les mairies de OURTON et GOSNAY n'avaient pas reçu les dossiers adressés par la Préfecture du Pas-de-Calais et que, pour d'autres communes, les dossiers étaient parvenus en très mauvais état, parfois incomplets dans un emballage qui n'était pas d'origine.

Conformément aux dispositions réglementaires reprises dans l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 19 octobre 2021 il a été procédé à l'information du publique comme suit :

- ✓ **Affichage** : le lundi 8 novembre 2021 l'affichage était présent sur site comme en mairies. Durant le déroulement de l'enquête je me suis assuré qu'il était maintenu.
- ✓ **Sites informatiques** : En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral précité, l'avis d'enquête et son dossier étaient consultables et téléchargeables sur les sites de la Préfecture du Pas-de-Calais comme sur celui de la CABBALR.
- ✓ **Insertions presse** : Les insertions presse ont été faites dans les journaux locaux et l'Avenir de l'Artois éditions des 3 et 24 novembre 2021 et La Voix du Nord éditions des 4 et 25 novembre 2021.
De plus un article portant sur le projet de création des 3 ZEC rappelant les permanences est paru dans l'édition du 26 novembre 201 du journal La Voix du Nord.

Les 7 permanences se sont déroulées comme suit :

- Lundi 22 novembre 2021 de 9h à 12h en mairie de OURTON ;
- Lundi 22 novembre 2021 de 13h30 à 17h en mairie de GOSNAY
- Vendredi 26 novembre 2021 de 9h à 12h en mairie de GOSNAY ;
- Vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h en mairie de LA COMTE ;
- Mardi 7 décembre 2021 de 9h à 12h en mairie de OURTON ;
- Mardi 7 décembre 2021 de 14h à 17h en mairie de LA COMTE ;
- Mardi 21 décembre 2021 de 13h30 à 16h30 en mairie de GOSNAY ;

J'ai regretté que les locaux mis à ma disposition dans les mairies de GOSNAY et LA COMTE étaient exigus et peu pratiques à la consultation des documents du dossier (plans).

Conclusions du Commissaire Enquêteur :

J'ai eu à déplorer les aléas rencontrés dans la transmission des dossiers aux communes par les services de la poste, ce qui a conduit la personne en charge du dossier à la CABBALR compléter les dossiers au dernier moment.

Les bureaux mis à ma disposition en mairies de GOSNAY et LA COMTE s'avéraient exigus et peu pratiques à la consultation des documents.

L'enquête s'est déroulée en de très bonnes conditions notamment eu égard à l'implication et à la parfaite collaboration des personnes en charge du dossier au sein des services de la CABBALR. Hormis les conditions matérielles évoquées ci-dessus la qualité de l'accueil dans les mairies et la disponibilité des agents communaux m'ont permis de renseigner utilement les visiteurs dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur.

5 - OBSERVATIONS

Les observations furent formulées par quelques personnes mais surtout par l'Association Eden 62 et madame Cresson cette dernière évoquant essentiellement la ZEC de La Comté.

Les observations formulées durant l'enquête abordaient essentiellement 2 aspects du dossier :

- 1) Quelques questions d'ordre général se rapportant aux travaux, (hauteur des talus – gestion des vannes, nettoyage des voiries, reprises de drains etc.) Ces questions font l'objet d'une analyse l'Avis touchant à la demande de déclaration d'Utilité Publique du dossier.
- 2) De nombreuses questions sur les conséquences des travaux au regard de leurs impacts sur les enjeux environnementaux. Ces questions sont analysées dans l'Avis traitant de la Demande d'Autorisation Environnementale – Autorisation affouillements et autorisation destruction d'espèces protégées.

A la clôture de l'enquête publique le bilan dressé était le suivant :

	Dates	Visites	Obs. Orales	Obs. Registres	Courriers	Mails
Ourton	22/11/21	1	0	0	0	0
Gosnay	22/11/21	2	1	0	0	0
Gosnay	26/11/21	3	2	0	0	0
La Comté	26/11/21	3	1	1	0	0
Ourton	7/12/21	0	0	0	0	0
La Comté	7/12/21	3	3	0	0	0
Gosnay	21/12/21	3	2	0	1	0
Site Préfecture	12/12/21					2
A réception des registres	24/12/21			1 (La Comté 1 (Beugin) 1 (Fouquereuil))		
TOTAL		15	9	4	1	2

Les 2 courriels adressés sur le site intranet ouvert en Préfecture du Pas-de-Calais et évoquait :

- le devenir des chemins de randonnées à La COMTE
- la réalisation d'une ZEC à Gauchin Le Gal.

Enfin comme ils y étaient invités par l'arrêté préfectoral du 19/10/2021 les Conseils municipaux ont délibéré sur le dossier comme suit :

COMMUNES	DATES	AVIS	
OURTON	1 ^o /12/2021	FAVORABLE	Unanimité sans réserve
GOSNAY	9/12/2021	FAVORABLE	Unanimité sans réserve
LA COMTE	15/12/2021	RESERVES	Bénéfice sur la commune ?
FOUQUEREUIL	6/12/2021	FAVORABLE	Unanimité sans réserve
FOQUIERES-lez-BETHUNE	8/12/2021	FAVORABLE	Unanimité sans réserve
BEUGIN	10/12/202	RESERVES	Soutient CM de La Comté

Après avoir transmis mon Procès-verbal de synthèse le 27/12/2021 au Maître d'Ouvrage, la réponse me fut transmise par mail le 7 janvier 2022 confirmé par un courrier recommandé adressé le même jour à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

AUCUNE OBSERVATION DANS LE CADRE de L'ENQUETE PARCELLAIRE

6 – POINT d'ÉTAPE à la CLÔTURE de l'ENQUÊTE

Lors de ma permanence du 7 décembre 2021 en mairie de OURTON, j'ai eu un échange avec Mr CORDONNIER l'adjoint aux travaux à propos de la parcelle Ze n° 14 dont l'état parcellaire indique que son propriétaire est inconnu. Mr CORDONNIER me dit s'être rapproché de l'ancien occupant aujourd'hui en retraite. Selon ses dires, Mr Hubert THELLIER son neveu habitant VALHUON aurait repris l'exploitation de cette parcelle.

Durant le déroulement de l'enquête publique il m'a été possible d'échanger avec Madame QUESTE du service foncier à la CABBALR.

Lors de nos entretiens nous avons fait le point le dossier foncier. A cette occasion Mme QUESTE me fait part des difficultés qu'elle rencontre avec Mr GARACHE exploitant la parcelle reprise au plan parcellaire n°14s, l'intéressé n'accepte pas l'obligation qui lui est faite dans le projet de création de la servitude de maintenir cette parcelle en prairie.

Mr GARACHE ne s'est pas exprimé dans le cadre de l'enquête publique.

ZEC GOSNAY :

- Sur 11 propriétaires une cession semble poser problème. Propriété des conjoints DERNY, (Parcelle ZA n° 57p pour 231m²) un des co-propriétaires refuserait la cession. Tous les exploitants ont accepté de libérer les terrains.

ZEC La COMTE BEUGIN :

- **Acquisitions :**
Pas de difficulté sur les 13 propriétaires concernés
Tous les exploitants ont accepté de libérer les terrains.
- **Servitudes :**
- 12 propriétaires concernés : 1 dossier en attente régularisation échange – 2 parcelles dont les propriétaires sont décédés, successions non réglées.
- 1 exploitant accepte sous réserve attribution SAFER.

ZEC OURTON :

- **Acquisitions :**
Pas de difficulté sur les 9 propriétaires concernés sauf 1 procédure "bien sans maître" à engager.
Presque tous les exploitants ont accepté de libérer les biens. 1 refus Mr GARACHE parcelle 14A (ZE174p).
- **Servitudes :**
5 propriétaires concernés pas de difficulté
3 exploitants concernés ; 1 refus Mr GARACHE 14S (ZE174p).

Conclusions et Avis sur l'enquête Parcellaire

Vu

- -La décision n° E21- 000087/59 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille du 12/10/2021 me désignant Commissaire Enquêteur ;
- L'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 19/10/2021 portant ouverture d'une enquête publique unique en vue de la réalisation de 3 Zones d'Expansion de Crues sur le territoire des communes de GOSNAY, La COMTE/ BEUGIN et OURTON
- Que le projet de réalisation de 3 ZEC a fait parallèlement l'objet d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique ;
- Les observations formulées durant l'enquête publique, que celles-ci concernaient exclusivement des problématiques touchant à la nature des travaux et à leur impact sur les milieux naturels ;
- Vu les réponses apportées par le maître d'Ouvrage, la Communauté d'Agglomération Bruay-Béthune Artois Lys Romane (CABBALR) ;
- Qu'aucune observation n'était relative aux enquêtes Parcellaire et d'Utilité Publique ;

Considérant que :

- Que l'enquête publique s'est déroulée sans difficulté en application de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 19/10/2021 ;
- Que la Publication de l'Avis d'enquête a été effectuée 15 jours avant l'ouverture d'enquête sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) comme sur le site de la communauté d'agglomération (CABBALR), où le dossier était téléchargeable ;
- Que dans les mêmes conditions, l'affichage fut apposé et maintenu durant toute la durée de l'enquête dans les mairies de GOSNAY, FOUQUIERES-lez-BETHUNE, FOUQUEREUIL OURTON, LA COMTE et BEUGIN comme sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux ;
- Que l'Avis a fait l'objet d'une les journaux :
 La voix du Nord éditions des 4 et 25 novembre 2021
 L'Avenir de l'Artois éditions des 3 et 24 novembre 2021
- Le dossier complet de l'enquête publique unique et un registre d'enquête étaient consultables dans les mairies de GOSNAY, FOUQUIERES-lez-BETHUNE, FOUQUEREUIL OURTON, LA COMTE et BEUGIN ;
- Que les notifications faites aux différents propriétaires ont été réalisées ;
- Les emprises reprises dans les états parcellaires sont nécessaires à la réalisation du projet.
- Après analyse objective du dossier d'enquête parcellaire, j'émet un

AVIS FAVORABLE

**à la CESSIBILITÉ des PARCELLES en vue de la réalisation de
 3 ZONES d'EXPANSION de CRUES
 sur le territoire des communes de
 GOSNAY – HOURTON - LA COMTE**

Hardelot le 21 Janvier 2022

Le Commissaire Enquêteur



Yves ALLIENNE